



DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS
MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

communiqué

No: 7
No.:

DIFFUSION: EMBARGO JUSQU'À 10 H,
RELEASE: LE 20 JANVIER 1979

SIGNATURE, LE 20 JANVIER 1979, DE L'ACCORD
DE COOPÉRATION COMMERCIALE ET ÉCONOMIQUE
ENTRE LE CANADA ET LE CARICOM

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, l'honorable Don Jamieson, a signé aujourd'hui un Accord de coopération commerciale et économique entre le Canada et les pays membres du Marché commun des Caraïbes (CARICOM).

L'Accord a été signé par M. Jamieson ainsi que par des représentants d'Antigua, de la Barbade, de Belize, de la Dominique, de la Grenade, de la Jamaïque, de Montserrat, de Saint-Christophe-et-Nièves et Anguilla, de Sainte-Lucie, de Saint-Vincent et de La Trinité-et-Tobago. Le Secrétaire général du CARICOM, des parlementaires canadiens ainsi qu'un groupe de dirigeants d'entreprises canadiennes ont également assisté à la cérémonie. La Guyana devrait signer l'Accord dans les prochains jours.

Le nouvel Accord remplace l'Accord de commerce de 1925 entre le Canada et les Antilles qui régissait auparavant les relations commerciales entre le Canada et les États membres du CARICOM; il comprend diverses parties traitant respectivement de la coopération commerciale, de la coopération financière et technique et de la coopération industrielle ainsi qu'un Protocole de coopération industrielle distinct et détaillé.

Selon M. Jamieson, l'Accord est "une autre étape marquante dans l'évolution des rapports qui unissent le Canada aux États membres du CARICOM". Il est le premier du genre entre le Marché commun des Caraïbes et un pays donné, et le premier entre le Canada et un groupe de nations du monde en développement.

Monsieur Jamieson a déclaré que le Canada espère que le Protocole de coopération industrielle distinct "permettra d'accroître rapidement les transferts aux États membres du CARICOM de ressources humaines et autres si nécessaires à l'expansion et à la diversification de leurs économies et (que) des avantages en découleront pour l'économie du Canada également".

Le Canada espère en outre, a-t-il ajouté, que l'Accord permettra de recenser les nouveaux débouchés et les possibilités d'entreprises en coparticipation dans les Antilles dans des secteurs tels l'agriculture, les pêches, la petite industrie manufacturière comme la fabrication d'éléments de mobilier et de construction, le commerce, les activités financières et les industries de service.

Sur le plan commercial, le nouvel Accord prévoit l'échange du traitement de la nation la plus favorisée et la facilitation de l'expansion des échanges commerciaux réciproques. La partie de l'Accord portant sur la coopération financière et technique comprend des dispositions visant l'aide canadienne au développement des divers États membres du CARICOM ainsi que de la région dans son ensemble. Le Protocole et la partie qui traite de la coopération industrielle prévoient la prise par les gouvernements de mesures d'encouragement ainsi que les transferts de technologie.

L'Accord prévoit également des consultations dans chacun de ces domaines et envisage la création d'un Comité commercial et économique conjoint qui se réunira annuellement. Lors de la signature de l'Accord, M. Jamieson a invité les gouvernements du CARICOM à tenir la première réunion de ce Comité au Canada en mars prochain.